



---

## Communiqué

---

### LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE ANNONCE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE DES DROITS D'ACHAT 2013 DU PROGRAMME DE LA RÉSERVE D'ARGENT CANADIENNE

*Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis*

**OTTAWA (Ontario) – le 20 septembre 2013 – (TSX : MNS/ TSX : MNS.U)** La Monnaie royale canadienne annonce l'émission de 15 994 reçus de transaction boursière sur l'argent (« RTB – Argent »), à la suite de la clôture de l'exercice des droits d'achat 2013 dans le cadre de son programme Réserve d'argent canadienne. En tout, 11 680 droits d'achat ont été exercés, au prix de 20 \$ CAN (« prix d'exercice »), pour un produit brut de 233 600 \$ CAN. Les RTB – Argent nouvellement émis commenceront à se négocier aujourd'hui même à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles MNS (dollars canadiens) et MNS.U (dollars américains).

Valeurs Mobilières TD Inc. et Financière Banque Nationale Inc. ont assuré la gestion d'un important syndicat de placeurs afin de faciliter l'exercice des droits d'achat. Les frais de la Monnaie associés à l'exercice des droits d'achat, y compris les honoraires des placeurs, s'élevaient à 0,40 \$ CAN par droit d'achat de 20 \$ CAN (2% du prix d'exercice). Après déduction des frais associés à l'exercice des droits d'achat, le produit net de 228 928 \$ CAN a été utilisé aujourd'hui pour acheter environ 9 872 onces de produits d'investissement en argent au nom des titulaires des RTB – Argent qui ont exercé leurs droits d'achat, au cours moyen pondéré au comptant de l'argent de 22,53 \$ US l'once. En date d'aujourd'hui, le droit à de l'argent conféré par chaque RTB – Argent est de 0,617093 once troy.

Pour obtenir des détails supplémentaires au sujet des droits d'achat 2013 maintenant expirés, veuillez consulter l'Avis de droit d'achat de la Monnaie daté du 28 août 2013, accessible à [www.reserves.monnaie.ca](http://www.reserves.monnaie.ca) et à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Le prix de la fixation du cours de l'argent LBMA, le calcul quotidien du droit à de l'argent conféré par chaque RTB – Argent, la valeur liquidative totale et la valeur liquidative par RTB – Argent figurent sur le site Web du programme Réserve d'argent canadienne à l'adresse [www.reserves.monnaie.ca](http://www.reserves.monnaie.ca). À titre de référence, le cours de l'argent fixé à Londres selon le London Silver Market Fixing Ltd. à 7 h (HE) aujourd'hui était de 22,74 \$ US l'once.

La détention de chaque RTB – Argent confère un droit de propriété véritable et en *common law* direct sur des produits d'investissement en argent détenus par la Monnaie dans ses installations sécurisées. Sous réserve de certaines conditions, les titulaires de RTB – Argent peuvent choisir d'échanger leurs RTB contre de l'argent sous forme de lingots en argent pur à 99,9 % ou de pièces en argent pur à 99,99 %, ou contre une somme en espèces. Chaque RTB confère à son titulaire le droit d'acheter, en date du 18 septembre 2014, un nombre de RTB supplémentaires d'après le cours au comptant de l'argent en vigueur à cette date ou peu après.

Les RTB – Argent n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ils ne peuvent pas être proposés ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune offre, sollicitation ni vente de RTB – Argent dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Un placement dans les RTB – Argent comporte un certain degré de risque. Ces risques découlent principalement des fluctuations du cours de l'argent. On trouvera un exposé détaillé de ces risques et d'autres renseignements importants sur les RTB – Argent et sur le programme de la Réserve d'argent canadienne dans le Bulletin d'information modifié et mis à jour daté du 29 octobre 2012, que l'on peut obtenir sur les sites [www.reserves.monnaie.ca](http://www.reserves.monnaie.ca) et [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les titulaires de RTB – Argent n'auront aucun recours contre la Monnaie royale canadienne ni contre le gouvernement du Canada en cas de perte de leur investissement.

### **À propos de la Monnaie royale canadienne**

La Monnaie royale canadienne est la société d'État responsable de la production et de la distribution des pièces de circulation canadiennes. Titulaire de l'accréditation ISO 9001-2008, la Monnaie est reconnue comme l'un des établissements de monnayage les plus importants et les plus polyvalents au monde. Elle propose toute une gamme de produits spécialisés de très grande qualité et des services connexes à l'échelle internationale. La Monnaie a émis des reçus de transaction boursière, dans le cadre de ses programmes Réserve d'or canadienne (TSX : MNT/MNT.U) et Réserve d'argent canadienne (TSX : MNS/MNS.U), lesquels confèrent à leurs titulaires un droit de propriété véritable et en *common law* direct sur des produits d'investissement détenus par la Monnaie dans ses installations sécurisées. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la Monnaie et ses produits et services, visitez le site [www.monnaie.ca](http://www.monnaie.ca).

*Le présent communiqué contient de l'information prospective au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable (l'« information prospective »). Les renseignements de nature prospective contenus dans ce communiqué comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les modalités de l'application des droits d'achat. Toute l'information prospective est donnée conformément aux règles d'exonération prévues par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes tels que « s'attendre à », « croire », « budgéter », « estimer », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « estimations », « prévisions », « plans », « projets » ou « calendrier » ou d'expressions semblables ainsi qu'à l'emploi du futur et du conditionnel. L'information prospective reflète l'opinion actuelle de la direction de la Monnaie et est fondée sur des hypothèses qui s'appuient sur l'information dont elle dispose actuellement. Bien que la Monnaie soit d'avis que les énoncés prospectifs reposent sur de l'information et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à des risques et à des incertitudes.*

*On trouvera plus de renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les RTB – Argent, le programme de la Réserve d'argent canadienne ou la Monnaie dans le Bulletin d'information qu'on peut obtenir de la manière susmentionnée. À moins que la loi ne l'y oblige, la Monnaie ne s'engage aucunement à réviser ou à mettre à jour l'information prospective à la suite notamment de nouveaux renseignements ou d'événements futurs après la date des présentes.*

-30-

**Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :**

**Relations avec les médias**

Alex Reeves  
Chef principal, Communications  
Monnaie royale canadienne  
613-949-5777  
[reeves@monnaie.ca](mailto:reeves@monnaie.ca)

**Relations avec les investisseurs**

Steve Higgins  
Chef principal,  
Réserve d'argent canadienne et Réserve d'or  
canadienne  
1-866-677-1477  
[reserves@monnaie.ca](mailto:reserves@monnaie.ca)